

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Droit et gouvernance polycentrique des technologies normatives

Rouvroy, Antoinette

Published in:
La lettre du FNRS

Publication date:
2008

Document Version
le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for pulished version (HARVARD):

Rouvroy, A 2008, 'Droit et gouvernance polycentrique des technologies normatives: enjeux démocratiques et constitutionnels', *La lettre du FNRS*, numéro 74, pp. 24-24.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

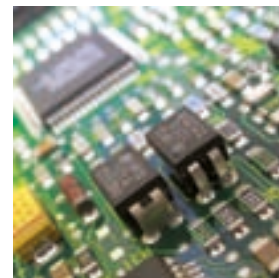
- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

Antoinette Rouvroy

Droit et gouvernance polycentrique des technologies normatives : enjeux démocratiques et constitutionnels.



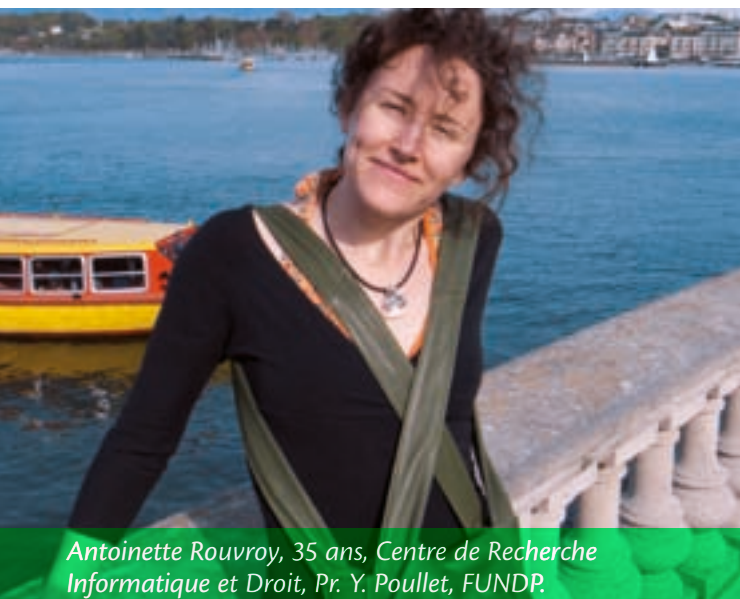
Le siècle naissant a vu les technologies informatiques et réseautiques envahir progressivement l'espace physique, traduisant le monde réel en données, tout en proposant à l'homme de nouvelles

réel s'accompagnent donc de modalités de gouvernance atypiques, impliquant une pluralité de dispositifs, étatiques ou non.

Face à la pluralité des normes qui résultent de ce processus, la place du droit est devenue une question incontournable. Celui-ci a-t-il encore une autonomie et un rôle particulier à jouer à l'égard des autres normes ? Misant sur l'hypothèse que le droit se distingue bel et bien des autres normes sociales (économiques, technologiques,...), Antoinette Rouvroy tente de comprendre dans quelle mesure, et suivant quels critères, celui-ci peut se porter garant d'une certaine forme de légitimité des normes non juridiques. Quels critères le droit pourrait-il retenir pour évaluer la légitimité de ces normes non démocratiquement délibérées ? La possibilité pour les individus de les contester constitue une première piste.

les habitudes et attentes de manière telle que la probabilité et/ou l'efficacité de contestations émises à leur endroit paraît aujourd'hui menacée. C'est par exemple le cas lorsque celles-ci viennent au "secours" de l'effectivité de la loi en rendant techniquement impossibles certains comportements que cette dernière rendait "simplement" illégaux ; ou lorsque – plus insidieusement – elles incitent les individus au conformisme (en imposant le profilage des usagers et en banalisant la surveillance, elles "sanctionnent" systématiquement ceux qui ne répondent pas aux critères implicites de "normalité" en vigueur).

Face au risque de voir le déploiement de ces technologies aboutir à l'avènement de normes incontestables, le projet d'Antoinette Rouvroy, Docteur en Droit de l'Institut universitaire européen de Florence, consiste à identifier la manière dont des alliances nouvelles entre droit, sciences et technologies, pourraient contribuer à articuler de nouvelles configurations de l'action et des structures sociales, encourageant ainsi les êtres humains à peser sur les représentations collectives et sur l'organisation sociale dont ils relèvent.



Antoinette Rouvroy, 35 ans, Centre de Recherche Informatique et Droit, Pr. Y. Pouillet, FUNDP.

"virtualités". Cette "invasion" du monde physique par les technologies digitales transforme les configurations de l'expérience et instaurent de nouvelles normes d'intelligibilité du réel. Parallèlement aux possibilités proprement inédites qu'elles offrent, ces technologies défont les modes de gouvernance traditionnels. La globalisation des enjeux et la "digitalisation" du

Ainsi, il s'agira de confronter cette exigence de contestabilité à la capacité "disciplinaire" qu'ont certains dispositifs technologiques destinés à influencer les comportements, voire même la personnalité de l'individu, en l'incitant à se conformer à certaines normes. Les technologies peuvent en effet façonner

Trois questions...

Quel est le moteur de vos recherches ?

L'intérêt, inspiré principalement par l'œuvre de Michel Foucault, pour les relations existant entre les modes d'élaboration du "savoir", les configurations de la perception et de l'expérience qui en découlent, et les modes d'exercice du "pouvoir".

Quel personnage (historique ou fictif) incarne le mieux l'esprit de vos recherches ?

Les robots personnifiés dans les romans d'Isaac Asimov, où s'articulent les questions de la technologie, de la norme et de la moralité.

Quels rêves d'aboutissement pour vos recherches ?

Qu'elles participent au dialogue de plus en plus nécessaire entre sciences humaines, technologies de l'information, neurosciences et biotechnologies.